



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Les 9, 10 et 11 juillet 2024, Montréal (QC)

Résolution n° 17/2024

TITRE: Appel à une collaboration internationale dans les cas de FF2E+ADA et à l'annulation du soutien à l'égard de Leonard Peltier

OBJET: FF2E+ADA

PROPOSEUR(E): Roderick Gould Jr., Chef, Première Nation Abegweit, Î.-P.-É.

COPROPOSEUR(E): Joanne Miles, Cheffe, bande de Flat Bay, T.-N.

DÉCISION: Adoptée; 6 abstentions

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre;
 - ii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.
- B. Le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale), qui s'est achevée en 2019 par la publication d'un rapport final, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place* (Rapport final).
- C. Le Rapport final examine les nombreuses questions intersectorielles qui contribuent à la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées. Il a entraîné la production d'un autre rapport qui qualifie cette tragédie de génocide des Autochtones fondé sur la race, en particulier les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.
- D. Le Rapport final comprend 231 Appels à la justice :
- i. Appel à la justice 1.5 : Nous demandons à tous les gouvernements de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir les gestes de violence à l'égard des

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

17 – 2024

Page 1 de 3

femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, pour enquêter sur ces gestes et, le cas échéant, indemniser les personnes ciblées;

- ii. Nous demandons à tous les services de police de normaliser les protocoles associés aux politiques et pratiques qui permettent de veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives. Cela comprend les mesures suivantes :

(ii) Améliorer les communications entre les policiers et les familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées dès le premier rapport, et assurer des communications régulières et permanentes tout au long de l'enquête;

(iii) Améliorer la coordination entre les ministères gouvernementaux et entre les territoires de compétence et les communautés autochtones et les services de police.

- E. Un très grand nombre de femmes des Premières Nations originaires du Canada sont portées disparues ou ont été assassinées aux États-Unis et de nombreuses familles n'ont pas encore obtenu justice ou n'ont pas encore pu tourner la page, tandis que chacun des deux pays affirme qu'il s'agit du secteur de compétence de l'autre État.
- F. Les conflits de compétence entre le Canada et les États-Unis entraînent un manque important de justice, de communication et d'apaisement pour les familles des femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA).
- G. Pendant les procès pénaux des agresseurs tenus aux États-Unis, la communication avec les familles canadiennes est tout à fait inadéquate.
- H. Les restes d'Annie Mae Pictou Aquash, une membre des Premières Nations originaire du Canada, ont été découverts aux États-Unis en 1976. Aujourd'hui encore, sa famille continue de demander justice au gouvernement du Canada, mais elle se heurte à des conflits de compétence.
- I. Le 10 décembre 2010, John Graham, un Athabaskan tutchone du Sud de Whitehorse, au Yukon, a été reconnu coupable du meurtre d'Annie Mae Pictou Aquash aux États-Unis.
- J. La famille et les amis d'Annie Mae Pictou Aquash soutiennent que Leonard Peltier a joué un rôle dans l'interrogatoire d'Annie Mae Pictou Aquash, qu'il est suspecté d'être un informateur du FBI et qu'il soutient publiquement le meurtrier condamné, John Graham.
- K. Leonard Peltier est un Ojibway de la nation dakota dans le Dakota du Nord et membre de l'American Indian Movement. Il a été reconnu coupable de deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré dans la mort de deux agents du Federal Bureau of Investigation lors d'une fusillade survenue le 26 juin 1975.
- L. En 1987, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté la résolution 29/1987, *Retour au Canada de Leonard Peltier*, qui exigeait que le Canada remplisse les formalités nécessaires au retour de Leonard Peltier des États-Unis au Canada afin qu'il y bénéficie d'un procès équitable.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

17 – 2024

Page 2 de 3

- M.** En 1999, l'APN a adopté la résolution 26/1999, *Justice pour Leonard Peltier*, qui demandait instamment au ministre de la Justice du Canada d'adresser une demande officielle de libération de Leonard Peltier au procureur général des États-Unis.
- N.** Dans le cadre de ses travaux sur les FF2E+ADA, l'APN préconise des approches fondées sur les distinctions, ainsi qu'une approche fondée sur les Premières Nations qui veille à ce que les situations vécues découlant de conséquences et d'influences systémiques et sociétales antérieures, actuelles et futures soient prises en compte et considérées dans la détermination de la meilleure voie à suivre pour répondre à des besoins directs et prendre des mesures directes.
- O.** En 2020, l'APN a adopté la résolution 13/2020, *Devenir un modèle pour mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le genre au sein de l'Assemblée des Premières Nations*, enjoignant à l'APN de se renouveler en tant qu'organisation modèle pour mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le genre, y compris le harcèlement, les micro-agressions, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et la misogynie au sein de l'organisation.
- P.** La remise en cause du soutien politique apporté précédemment aux personnes reconnues coupables de violence contre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations et aux personnes qui les soutiennent publiquement constitue un premier pas important vers la vérité et la guérison des survivants et des familles de personnes qui ont subi des violences fondées sur le genre.
- Q.** En 2021, l'APN a adopté la résolution 08/2021, *Mise en œuvre du plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones*, demandant que toutes les activités relatives au plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones soient menées en utilisant une approche fondée sur les distinctions et sur le principe de « la famille d'abord ».

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Annulent le soutien apporté précédemment à l'extradition de Leonard Peltier vers le Canada, notamment les résolutions 29/1987 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Retour au Canada de Leonard Peltier*, et 26/1999, *Justice pour Leonard Peltier*.
2. Demandent au gouvernement du Canada de revoir les mécanismes utilisés pour la collaboration internationale dans les cas de FF2E+ADA survenus aux États-Unis et d'améliorer la communication avec les survivants et les familles de personnes qui ont subi des violences fondées sur le genre pendant qu'elles se trouvaient aux États-Unis.
3. Demandent au Conseil des femmes de l'APN et au Conseil 2ELGBTQIA+ de l'APN de créer un sous-groupe de travail sur la collaboration internationale, qui serait chargé d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins des survivants et des familles de personnes (FF2E+ADA) qui ont subi des violences fondées sur le genre à l'extérieur du Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Woodhouse.